



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**

Trésorerie de Nogent-le-Rotrou

45 Rue Saint-Laurent - BP 30177
28409 NOGENT-LE-ROTROU Cedex

Mél : t028027@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Délégation de signature de la responsable de la Trésorerie de Nogent-le-Rotrou

Le comptable, responsable de la trésorerie de Nogent-le-Rotrou

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Décide :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Laurence HONGENAERT, Inspectrice des Finances publiques, désignée adjointe au comptable chargé de la trésorerie de Nogent-le-Rotrou, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;
- 3°) tous actes d'administration et de gestion du service.

En l'absence du comptable et de Mme Laurence HONGENAERT, la délégation susvisée est donnée à Mme Christelle MORICE, Contrôleuse des Finances publiques.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Observations
COSSE Hélène	Contrôleur	/	6 mois	3 000 €	
HARDEL Corinne	Contrôleur	/	6 mois	3 000 €	
RENOU Anabelle	Agent	/	6 mois	2 000 €	

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mmes Hélène COSSE, Anabelle RENOU, Christelle MORICE et Corinne HARDEL à l'effet de signer les déclarations de recettes afférentes aux opérations de caisse.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure-et-Loir.

A Nogent-le-Rotrou, le 07/10/2020

Le comptable public,
Responsable de la trésorerie de Nogent-le-Rotrou

Isabelle PETRONI
Inspectrice divisionnaire